

Un mot de Guntz

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **34 (1896)**

Heft 17

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-195512>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Quoi ?
— Ça m'a tout l'air de la maison qui vous devait tomber sur la tête au moment où vous vous y attendriez le moins.

— Ah ! ne dites pas ça !
— Pourquoi pas ?

— Parce que le cher homme ne nous tenait ni d'Ève ni d'Adam, qu'il a des cousins, et que, pour des étrangers auxquels il ne devait pas même un fêtu de paille, il n'aurait pas été dépouiller les siens.

— On n'est pas dépouillé pour une maison retirée de dix-sept.

— C'est ce que je me suis dit ; mais je vous le répète, il ne nous devait pas même un demi-fêtu. A quel titre, à quel titre, je vous le demande ?

— Mais dame ! il s'y est presque engagé avec tous ses beaux discours sur l'avenir.

— Le fait est qu'il aurait mieux fait de se taire que de venir troubler l'imagination de pauvres gens résignés.

— Et puis il aimait votre enfant... Pourquoi n'aurait-il pas songé à le mettre sur la même ligne que ses cousins héritiers ?

— Des cousins qu'il n'avait jamais vus !... Ils ne s'attendent guère à cette tuile d'or. Ah ! il est des gens qui ont de la chance !

— Pourquoi ne seriez-vous pas du nombre ? Qui vous a dit qu'il ne vous a pas laissés cette maison que vous occupez ?

— Elle ne rapporte que dix-sept mille francs.
— Eh bien ! dix-sept mille francs de plus ou de moins ne feront pas bondir les héritiers.

— D'autant plus que la maison a besoin de beaucoup de réparations. Ce bon M. de Bambriquet avait confiance en son portier qui gérait à faire pitié. Pourvu que sa loge soit en bon état, il se fiche pas mal que les locataires pâtissent. En voilà un qui ne ferait pas long feu dans son trou si la maison était à moi ! C'est comme la locataire du premier, madame de Lestranglé, une pimbeche fière comme un plumet ! Elle marcherait presque sur le pauvre monde !... Que la maison soit à moi un instant, et je lui flanque congé avec d'autant plus de joie, qu'elle a fait d'énormes frais dans son local. Crac ! le lendemain l'écrétaire à louer avec trois mille francs d'augmentation. Puisque la maison a besoin de réparations, autant qu'elles soient payées par les locataires.

— Parfaitement. Augmentez-les tous.
— C'est comme le relieur qui viendrait acheter notre fonds... quinze cents francs de plus pour le loyer.

— Mais, ne m'aviez-vous pas dit que vous ne faisiez pas d'affaires ?... Il faudrait plutôt le diminuer.

— Merci ! une boutique qui porte la chance ! Allons donc !... Notre successeur peut trouver aussi son vieux monsieur. C'est sans doute le commencement d'une série.

— Moi, à votre place, je ne l'augmenterais pas. Je profiterais au moins de la chance qui m'arrive pour faire au moins un heureux.

— Mon cher monsieur, je suis assez grande pour n'avoir besoin des conseils de personne.

— Ne vous fâchez pas à propos de votre futur successeur, car c'est peut-être inutile. Qui nous prouve que le défunt vous a laissés plutôt cette maison-ci que celle du coin ?

— Celle qui rapporte soixante mille francs.
— Pourquoi pas ?... Du moment que M. de Bambriquet a eu l'idée de faire votre bonheur, pourquoi ne l'aurait-il pas fait complet ?

— C'est fort sensé ce que vous dites là ; je n'y avais pas songé.
— Et c'est aussi dans les choses possibles, n'est-ce pas ?

— Dame ! oui... en y réfléchissant bien... Puisque rien ne forçait le cher homme à nous faire du bien, pourquoi, entre dix-sept maisons, aurait-il choisi la plus mauvaise ?

— Ça aurait presque l'air d'une vengeance.
— Oui, mais il faut être franc, il ne nous devait rien.

— Est-ce qu'il devait quelque chose à ses cousins qu'il n'avait jamais vus ?

— Tandis que, tous les après-midi, il les passait ici en notre société.

— C'est moins la parenté que l'affection qui dicte souvent un testament.

— Pour ça, il paraissait mieux nous aimer que les cousins, dont il ne soufflait mot.

— Vous voyez bien que vous avez tout autant de droit qu'eux.

— Beaucoup plus, du côté de l'affection.
Ici, madame Colimard parut hésiter, mais l'avidité l'emportant, elle ajouta :

— Et même... si le ciel était juste...
— Et même quoi ?

— Et même, je me demande pourquoi nous n'aurions pas les seize maisons, et les cousins la dix-septième ?

A ce moment la porte de la boutique s'ouvrit brusquement.

C'était Colimard qui revenait de chez le notaire. Il était pâle, hagard, sous le coup d'une violente émotion.

Non, je ne saurais exprimer avec quelle poignante émotion sa femme lui lança un :

— Eh bien ???
Et comme le mari, tout essoufflé, ne répondait pas assez vite, elle le secoua nerveusement :

— Parle ! mais parle donc !!!
— Eh bien !... il ne nous laisse que trente mille francs pour le petit !

Madame Colimard retomba froide et brisée sur son siège, et, entre ses dents serrées par la rage, siffla cette phrase de remerciement :

— O la canaille !!!

Eugène CHAVETTE.

L'avocat et le président. — Le fait s'est passé à Cincinnati. M. Thomas Marshall défendait un individu accusé de vol. Les témoignages entendus contre l'accusé étaient accablants, et M. Marshall s'efforçait en vain de les combattre par le contre-examen, car le président paraissait avoir un parti d'écarter et de faire rejeter tout ce qui était produit par la défense.

M. Marshall, mis hors de lui, finit par s'écrier : « C'est par de semblables moyens que Jésus-Christ a été condamné par le tribunal qui l'a jugé. »

LE PRÉSIDENT. — Greffier, écrivez que la cour condamne M. Marshall à une amende de 10 dollars.

M. MARSHALL. — C'est la première fois que quelqu'un est condamné pour avoir insulté Ponce-Pilate. (*Hilarité générale.*)

LE PRÉSIDENT, avec un geste de fureur : — Greffier, inscrivez une autre amende de 20 dollars contre cet insolent !...

M. Marshall se lève, et, dans une attitude à la fois contrite et provocante, dit avec une gravité railleuse : « Comme bon citoyen, je sais que je dois me soumettre aux décisions de la justice et exécuter les condamnations qu'elle vient de prononcer contre moi, mais je n'ai pas le bonheur d'avoir 30 dollars sur moi, et je suis obligé de les emprunter à quelques amis. Comme je ne vois personne ici qui puisse avoir plus de confiance en moi que Votre Honneur, je n'hésite pas à vous demander la légère faveur de me faire ce petit prêt pour quelques jours. »

Après un moment de stupéfaction, le président se tourne successivement vers M. Marshall, puis vers le greffier, à qui il dit : « Greffier, rabattez les deux amendes ; l'Etat est plus en mesure que moi de perdre 30 dollars. »

De nouveaux rires accueillent cette riposte du président, et, cette fois, les rieurs ne sont pas du côté de M. Marshall.

Djan Betset et l'avocat.

Djan Betset avai fauta d'on caïon. L'avai fé boutséri on part dè teimps après lo bounan et quand s'ein vint lo sailli-frou, sè peinsà d'allà vouàti on petit portset à la faire d'Etsalleins ; kà d'à premi, on cein nourrè quasu po rein : d'ai lavirè, d'ai peloutsès, d'ai resto dè soupa et dè dinà, on eimbottà dè reprin, on fourrè tot cein dein la mitra, et quand lo courti coumeincé à bailli, y'a bintout dè quiet garni l'au-dzo tant qu'on vao.

Quand don Djan Betset eut vouàti decé,

delé, pè su la faire, que l'eut trovà on bétion que l'ai convegnai et martchandà on bocon, ye fe la patsè, payà lo marchand, atsetà onna cordetta que l'attatsè à 'na piauta dè l'anglais, lo tirè frou d'ao troupe sein s'einquietà dè sè couilèts et modè on bet. Mà quand l'est qu'on va à la faire on ne sè pressè jamè dè retornà à l'hotò à mein qu'on aussè d'ao butin à reduirè on dzo dè fénésons à dè messons et que lo teimps bargagnai ; la faire, po bin d'ai gaillà que y'a, est on abayi iò on trinquottè avouè lè z'amis d'ao défrou, et cè dzo quie, la fenna ne bràmè pas s'on ne tserdzè pas tráo.

Djan Betset, don devant de parti d'Etsalleins, s'arrètè devant onna pinta, attatsè son caïon ào barreau d'ao lermier dè la càva, que sè trovàvè decoutè la porta d'eintràie et sè va attrablià dein la tsambra à bairè qu'ètai pleimna dè mondo, iò tapè po trài decis. Là avai quie dè totès sortès dè dzeins : d'ai pàysans, d'ai monsus, d'ai dzudzo et mémameint d'ai z'avocats dè pè Lozena. Parait que y'avai z'u onna tenablia d'ao tribunat pè lo tsaté. On moment après, ion d'ai z'avocats qu'ètai quie vao sailli que dévant, et sein fèrè atteinchon ào càienet, s'eincobliè à la cordetta et sè fot lè quatro fai ein l'ai su lo bétion que sè met à remaofà, à veri et à tornà que la cordetta s'einvortolliè déveron la tsambra dè l'avocat que ne poivè pas sè dépèdzi d'avouè lo caïon.

Djan Betset, qu'on criè po veni remoa son caïon dè perquie et que v'ai l'avocat eimbrellicoquà dein la cordetta, sè fot à rirè. L'avocat, furieux coumeint vo poadè crairè, sè met à l'einsurtà et à l'ai bailli on savon que n'ètai pas pequà d'ai vai, kà lè dzeins s'amocellàvont perquie, et l'avai on bocon vergogne. Mà Betset que n'ètai pas nantset et qu'ètai on rebriqueu d'ao tonaire lài repond : « Ma fài, monsu l'avocat, ne sè pas ceim que vo z'ai à demécllià avouè mon caïon ; cein ne mè vouàitè pas ; mà coumeint vo z'ètès ti dou attatsi ào barreau, tatsi de vo z'arreindzi ! »

Et après que l'avocat fut relèvà et que Betset eut remoa son caïon pè l'attatsi à 'na baragne, on pou pè levè, ye sè reinfatè dein la pinta iò recaffàvont ti coumeint d'ai fous et mémameint l'avocat qu'avai trovà la remotchà dè son goût.

Un mot de Guntz.

Un maître d'hôtel des bords du Léman, rassasié depuis longtemps des mets et des sauces de la cuisine de son établissement, mets et sauces qui reviennent périodiquement sur la table d'hôte, se dit un jour :

« J'aimerais, pour varier un peu, manger quelquefois du porc saïé ; mais je voudrais faire boucherie à la maison, afin de pouvoir me régaler un peu de tout ce qu'on fait avec la chair excellente de cet animal : saucisse à griller, aïriaux, fricassée, boudin, et le reste. »

Ainsi dit, ainsi fait : notre hôtelier chargea un ami de Lausanne d'acheter un porc gras, qui lui fut envoyé par le célèbre charcutier Guntz, bien connu à Lausanne et dans les environs par ses amusantes réparties. Guntz conduisit donc l'animal à destination au moyen d'une corde. Arrivé devant l'hôtel, il est reçu par le patron lui-même, auquel il dit : « Voilà le mossieu. Il n'a pas toujours été d'accord avec moi, en venant ; chacun tirait un peu de son côté, comme bien des gens font. »

— Attendez, Guntz ; il ne peut être question de le tuer ici sur la terrasse ; il faut que cela se fasse dans la chambre à lessive, là-bas derrière. Mais pour cela il faut nécessairement le faire traverser l'hôtel ; il n'y a pas d'autre passage : c'est très ennuyeux.... Hâtez-vous pendant qu'il n'y a personne dans le vestibule et surtout pas de bruit, s'il vous plaît !

Guntz, qui tenait toujours le cochon en laisse,

passa la corde au maître d'hôtel en disant : « Eh bien, tenez, monsieur, vous qui avez l'habitude d'introduire les étrangers à l'hôtel. »

FAVEY ET GROGNUZ A YVERDON XXVIII

Les rapports d'amitié et de bons procédés entre mari et femme continuaient. Au jour convenu, les deux couples se rendirent à Echallens pour la stipulation de l'acte de vente dont nous avons parlé. Tous étaient de joyeuse humeur. Ces dames, qui avaient repris leur plus belle toilette, furent présentées à l'acquéreur de l'immeuble, auquel elles firent une petite révérence en fléchissant rapidement le genou, comme le font nos campagnardes.

Le bureau du notaire était irréprochable d'ordre et de propreté. Il avait été fait « à fond » par la domestique de madame la notaire, et tout y était arrangé avec la minutie particulière à la profession.

Un encrier à large base — précaution contre les *caçabots* — trône au centre du grand pupitre. A côté, l'étagère destinée aux plumes et aux crayons qui y conservent leur place respective. A droite de ces deux objets, l'essuie-plume ; à gauche, un grand morceau de gomme à effacer.

Et gare au stagiaire qui, après s'en être servi, ne remettrait pas chaque chose en son lieu.

Sur une tablette, derrière le rond de cuir du patron, un bonnet de velours, un paquet de tabac *Becker* et une pipe d'écume, pipe qui n'est allumée qu'après l'heure de fermeture du bureau. Il ne conviendrait guère d'enfumer pendant la journée cette respectable étude.

Le vieux poêle de fayence, aux images bizarres, est surmonté d'un buste de Druey.

Entre les deux fenêtres, un grand « coucou » de la Forêt-Noire, sur lequel le tabellion jette un regard rapide et sec à l'arrivée du stagiaire qui s'est attardé au binocle ou ailleurs.

A droite de la porte d'entrée, un grand canapé, à dossier mobile et pouvant se transformer en lit. De l'autre côté de la pièce, un fauteuil Louis XV dont l'étoffe fatiguée se plisse sur un rembourrage foulé par deux ou trois générations. Et de chaque côté de ce vénérable meuble, deux chaises recouvertes de housses en indienne de Perse, à grosses fleurs.

Vers la fenêtre de droite, la layette, où les lettres sont casées par ordre alphabétique, après avoir été cotées par une belle main ; puis, tout près, la bibliothèque où s'alignent les nombreux volumes du Recueil des lois, le Code civil, le Code de procédure civile, le Code des obligations, le Manuel du notaire, par Goulay, un ancien dictionnaire de Gattel, la grammaire française de Noël et Chapsal et l'Almanach de Berne et Vevey.

Au bas du meuble, les onglets des minutes, qui attendent leur classement aux archives cantonales, où sera aussi déposé plus tard le registre contenant le relevé des actes, lorsque ceux-ci auront atteint le chiffre de deux ou trois cents.

Enfin, au-dessus du fauteuil, deux vieilles gravures, l'une représentant Napoléon I^{er} à Waterloo, l'autre Geneviève de Brabant, nourrie par une biche.

Tel était l'ameublement de ce bureau qui, en vue de ce grand jour, avait été « fait à fond » par la domestique de madame la notaire. Il aurait fallu s'aider d'une loupe pour y découvrir un grain de poussière.

Vers dix heures du matin, l'acheteur de l'immeuble, Favey, Grognuz, et leurs épouses, avec les deux témoins, frappèrent à la porte du notaire qui, rasé de frais et endimanché, s'empressa d'aller au devant d'eux.

Et relevant ses lunettes à branches jaunes jusqu'au front :

— Bonjour, messieurs, dit-il, bonjour, mesdames... Entrez, je vous prie... Prenez donc la peine de vous asseoir... Veuillez prendre place, mesdames...

— Comment va la santé ? monsieur le notaire, demande Favey.

— Eh bien, voilà... sans ce malheureux rhumatisme... et vous-même, monsieur Favey ?...

— Pour vous bien dire, monsieur le notaire, ça pourrait pas mieux aller.

— Bon, bon, bon... et ces dames ?...

— Mais assez bien, Dieu merci ; et madame la notaire ?...

— Assez bien... sauf ses migraines.

— Oh ! ces migraines ! ne m'en parlez pas, répond madame Grognuz, ma tante en a tant souffert. On dit qu'il faut se mettre une casserole sur la tête... Je sais pas si c'est bon ?...

Les compliments d'usage furent tout à coup interrompus par le stagiaire demandant à son patron un renseignement pressant pour son travail.

Ajoutons que mesdames Favey et Grognuz n'étaient là que pour leur seul agrément..... Peut-être un peu pour le plaisir d'entendre les quelques lignes qui leur étaient consacrées dans l'acte, et par lesquelles l'acquéreur accordait 200 francs à chacune d'elles, à titre d'*épingles*. « Ce sera pour nos robes d'hiver », s'étaient-elles dit à l'oreille.

Le notaire regagna son rond de cuir et, rajustant ses lunettes, il dit, d'un ton presque solennel : « Mesdames et messieurs ici présents, je vais procéder à la lecture de l'acte :

» Par devant moi, etc., etc. », jusqu'au cliché : « Dont acte fait et prononcé en mon étude, en présence de MM... témoins requis, le, etc., etc. »

La lecture achevée, le notaire, parcourant l'assistance du regard, attendit encore quelques minutes, et quand il se fut assuré que personne n'avait d'observation à présenter, passa gracieusement la plume aux parties et aux témoins pour la signature.

Un bon diner, préparé à la *Couronne*, était offert par les vendeurs, qui estimaient avoir fait une excellente affaire. Il est vrai que l'acheteur en pensait de même pour son compte.

Le notaire mit son tube, soigneusement brossé le matin, et tous se rendirent à l'hôtel, où le repas fut des plus gais.

Le stagiaire n'eut que le plaisir de les voir partir. (La fin samedi).

OPÉRA. — Un de nos collaborateurs, qui a assisté à la représentation de mardi, nous écrit :

Nous avons vu jouer *Miss Helyett*, l'amusante opérette d'Audran. Entendu jouer serait peut-être plus juste que vu, car nous avions devant nous un rang de dames dont les chapeaux nous ont, presque tout le temps, masqué la vue de la scène. Décidément, ces dames abusent de notre patience et de la tolérance du Comité du théâtre, qu'une galanterie, très louable sans doute, mais excessive, a retenu jusqu'ici d'adopter les mesures imposées par les exagérations de la mode à tous les directeurs de spectacles.

Voyons, mesdames, puisqu'il en est temps encore, prévenez-les, ces mesures ; n'attendez pas pour renoncer à ces coiffures si gênantes — au théâtre, du moins, — d'y être contraintes par une décision qui ne saurait plus tarder. Nous comptons sur votre obligeance et sur votre bon goût.

Etant donné ce qui précède, est-il étonnant que, fatigué, presque irrité par les contorsions auxquelles nous avons dû nous livrer pour percevoir de temps en temps les artistes, nous n'ayons pas éprouvé le plaisir que nous avaient procuré les représentations

précédentes de *Miss Helyett* ? La pièce nous a paru longue et ses interprètes semblaient manquer un peu de l'entrain indispensable dans l'opérette. Comme d'habitude, cependant, de chaleureux applaudissements ont accueilli les morceaux principaux ; le *duo de l'album* et celui du *portrait* ont été bissés.

On annonce pour demain, dimanche, *Mignon*, dont la première représentation a eu un si grand succès ; et pour mardi 28 courant, la *Cigale et la Fourmi*, ce délicieux opéra d'Audran.

Le Guide Henchoz. — L'attention de nos populations se porte de plus en plus vers Genève, qui est à la veille de nous ouvrir les portes de notre belle Exposition nationale. Chacun se demande quelle sera l'époque la plus favorable pour la visiter et s'il devra s'y rendre une, deux, trois fois et plus, pour s'en faire une idée un peu complète. L'essentiel, leur dirons-nous, c'est de la visiter avec fruit, et de voir le plus de choses possible en peu de temps. Pour cela, il est un petit compagnon indispensable : c'est le joli guide que vient d'écrire M. S. Henchoz, guide éminemment pratique, dans lequel l'auteur s'est efforcé de réunir tous les renseignements utiles sur Genève, ses curiosités, ses hôtels, la meilleure manière d'y employer son temps et de s'y conduire sans faire à son portemonnaie de trop copieuses trouées.

Il nous conduit ensuite dans les bâtiments de l'Exposition elle-même, à travers le palais des beaux-arts, les machines, l'électricité, l'agriculture, le village suisse et le parc de plaisance. Nous croyons donc que ce guide sera le bienvenu de tous. — En vente dans toutes les librairies. — 80 centimes.

Pour savoir quand on doit descendre d'un train :

Un appareil nouveau ayant pour but d'éviter aux voyageurs de dépasser la station à laquelle ils comptent descendre vient d'être mis à l'essai sur diverses lignes des chemins de fer allemands.

Dans chaque compartiment est aménagé un tableau indicateur fonctionnant automatiquement et indiquant la prochaine station où le train doit s'arrêter. Ce nom reste visible jusqu'à ce que le convoi ait quitté le point d'arrêt et il est remplacé aussitôt par la désignation de la station suivante.

Quand les compagnies françaises essaieront-elles d'un système de ce genre ?

Tout le monde sait que la toile de l'araignée a la propriété d'arrêter le sang des coupures, mais c'est un procédé très dangereux, qui peut aller jusqu'à provoquer des accès de tétanos ; aussi croyons-nous devoir indiquer un moyen tout aussi simple et qui, certes, est appelé à rendre des services à nos lecteurs : c'est d'entourer la coupure de coton cardé.

C'est par erreur que certaines personnes attribuent au coton des propriétés malfaisantes ; loin de là, aujourd'hui beaucoup de praticiens le substituent avec avantage à la charpie de toile. — On n'a ensuite qu'à le recouvrir d'un bandage.

Recette.

Boulettes. — Tout le monde en fait, mais elles sont ordinairement moins bonnes que celles-ci : Prenez des restes de viande ou de volaille cuites ; hâchez-les avec un peu de lard ; assaisonnez de sel et de poivre. Faites bouillir des pommes de terre que vous pélez et passerez dans la passoire avec le pilon à purée, de manière à en avoir un volume égal à celui de la viande. Mêlez le tout et ajoutez un, deux ou trois œufs entiers, suivant la quantité de farce.

Lorsque le mélange est complet, on façonne les boulettes un peu longues et plus petites qu'un œuf ; on les aplatit des deux bouts et on leur donne une forme régulière. On les roule ensuite dans la farine ou dans la mie de pain ; on les jette dans une friture, et lorsqu'elles sont bien rissolées, on les sert soit seules, soit sur une sauce tomate ou autre. — C'est là une des meilleures manières d'accueillir les restes de viande ou de volailles cuites.

UNION CHORALE. — Nous rappelons que cette Société répétera demain, dimanche, à 3 heures, dans le temple de Saint-François, le *concert* qu'elle a donné jeudi soir et qui a eu si grand succès.

L. MONNET.

Lausanne. — Imprimerie Guillaud-Howard.